

NOTE D'INFORMATION AUX ESMS PDS

Délestage électrique pendant l'hiver 2022/2023

A l'approche de l'hiver 2022/2023, la France fait face à une situation exceptionnelle vis-à-vis de sa capacité de production électrique. Celle-ci est en effet limitée par une indisponibilité importante du parc électronucléaire couplée à une réduction de la capacité de production des centrales au gaz en raison du conflit en Ukraine.

Afin d'assurer un équilibre entre la capacité de production et la consommation nationale, il pourra être mis en œuvre des opérations de délestage. Ce mécanisme vise à protéger le réseau électrique d'un effondrement total qui verra tous les consommateurs privés d'électricité. Il consiste en la mise en place de coupures localisées tournantes de deux heures maximum sur un même territoire. Ces coupures peuvent être anticipées de façon fiable jusqu'à trois jours à l'avance, notamment en fonction des comportements de consommation et des conditions météorologiques.

Certains usagers dont l'interruption de l'alimentation met immédiatement la vie de personnes en dangers ou qui sont nécessaire à la continuité de la nation peuvent être protégés contre le délestage. Ils doivent répondre aux critères de l'article 2 de l'arrêté du 5 juillet 1990 fixant les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques. L'inscription sur cette liste d'usagers prioritaires se fait par le préfet dans la limite de l'enveloppe de puissance disponible (38% de la capacité du département).

En cas de mesure de délestage, la mise en œuvre du dispositif suivra les grandes étapes suivantes.

- **J-3/4** : annonce par voie de presse et via EcoWatt de tensions sur l'approvisionnement en électricité ;
- **J-2** : confirmation d'un risque de délestage avéré ;
- **J-1**
 - **17h** : Identification des départements concernés disponible sur EcoWatt ;
 - **21h30** : Mise à jour des territoires concernés ;
- **J0**
 - **6h** : dernier ajustement du plan de délestage ;
 - **8h-13h** : plage horaire de coupure possible ;
 - **Début d'après-midi** : annonce par RTE d'un délestage le soir si nécessaire ;
 - **18h-20h** : plage horaire de coupure possible.

Vous trouverez en annexe les différentes recommandations à mettre en œuvre en fonction de la chronologie de l'évènement.

ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS

Dès à présent

La mise en place d'une manœuvre de délestage fera l'objet d'une communication grand public dans les médias, renforcés de messages spécifiques par l'Agence pour prévenir du risque. Afin de disposer de l'alerte la plus précoce possible, il est recommandé de s'inscrire à l'alerte vigilance coupure via <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure/> ou en téléchargeant l'application EcoWatt. Vous recevrez ainsi un SMS ou une notification sur votre téléphone dès J-3 en cas de prévision de tension.

A compter de 17h la veille du délestage, vous pourrez vérifier si votre adresse est concernée par une coupure et à quel horaire sur le site <https://coupures-temporaires.enedis.fr/>

Il est recommandé de sensibiliser vos patients dont la prise en charge dépend de dispositifs électrique sur le risque de délestage et sur les dispositifs d'informations mis en place. Il est notamment nécessaire d'évaluer l'impact potentiel sur la prise en charge à domicile des deux heures d'interruption.

Il est recommandé de s'assurer que vos patients pouvant relever du dispositif Patient à haut risque vital (PHRV) y sont bien inscrits. Retrouver les informations sur les patients éligibles et le mode d'inscription sur le site de l'ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/patient-haut-risque-vital-demarches-suivre-pour-etre-informe-en-cas-de-coupure-electrique-0>

Anticipation :

- Disposer de moyen d'éclairage de secours (bâtons luminescents/lampe de poche et piles) en nombre suffisant
- Vérifier, le cas échéant, le fonctionnement du groupe électrogène (démarrage et automate)
- Anticiper le sujet de l'accessibilité des bâtiments même en cas de coupure de courant (quels moyens à mettre en place)

A J-3

Résidents

- Sensibiliser les patients au risque de délestage
- Identifier les patient qui pourraient nécessiter une admission à l'hôpital le temps de la coupure

Personnels

- Adapter les plannings pour favoriser l'emploi des personnels à proximité et/ou véhiculés (si pb de transport) et pour tenir compte de la possible fermeture temporaire d'une école.

Bâtiment

- S'assurer du bon fonctionnement des équipements de secours électrique
- S'assurer du bon fonctionnement des bloc autonome d'éclairage de secours (BAES)
- S'assurer de l'accessibilité des bâtiments en cas de coupure de courant

A J-1

- Confirmer si l'établissement sera concerné par la coupure

Résidents

- Anticiper les besoins de reports de consultation
- S'assurer que les batteries des appareils de soins sont chargées
- Vérifier que les patients en ACT diffus disposent de batteries pour leurs appareils
- Préparer la distribution des médicaments à l'avance (pilluliers...)
- Disposer des dossier d'urgence en version papier pour chaque résident

Personnels

- Alerter les personnels
- Anticiper la perturbation des services de restauration (prévoir des repas froid si besoin)

Avant le délestage

- Informer les résidents/patients en amont du délestage
- Faire une sauvegarde et mettre à l'arrêt les systèmes informatiques avant le début du délestage

Pendant le délestage

Prise en charge résidents/patients

- Renforcer les tours auprès des patients/résidents
- Maintenir les dispositifs de conservation en froid positifs fermés le temps de la coupure (qualité des médicaments)*
- Sécuriser les médicaments sous clé (alternative au dispositif électronique)
- Privilégier le recours au 112
- Assurer le suivi de la température au sein de la structure, en chambre principalement (voir si couvertures supplémentaires nécessaires)

Bâtiment

- Garantir l'accessibilité des bâtiments en cas de coupure de courant
- Vérifier régulièrement l'accès internet/téléphone
- Renforcer la veille sécurité incendie
- Renforcer les agents de prévention et de sûreté

Après le délestage

- Informer les résidents
- S'assurer de la bonne reprise des équipements (dispositifs médicaux, SI...)
- Prévenir l'ARS en cas de toute difficulté de reprise

***Gestion des médicaments thermosensibles** : la température d'un réfrigérateur ou d'une enceinte réfrigérée ne diminue pas brutalement lors de l'arrêt de fonctionnement de celui(elle)-ci. La température de conservation est susceptible de rester stable durant l'intervalle de 2 heures **si la porte reste fermée et que l'enceinte n'est pas surchargée** (des packs de glace peuvent être ajoutés, en évitant un contact direct avec les boîtes de médicaments).

Un contrôle de température peut être fait juste après le délestage pour vérifier s'il n'y pas eu risque d'excursion de température au-delà de +8°C – se préparer à contacter si nécessaire les exploitants ou titulaires d'AMM des spécialités pharmaceutiques stockées afin de convenir de la marche à suivre.